



# Recueil des Actes Administratifs

*La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.*

# Recueil des Actes Administratifs

Normal n°102 – du 18 décembre 2015

Publié le 18/12/2015

## - SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
<b>Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes</b>		
<b>Arrêté</b>	Arrêté du 14 décembre 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes.	<b>14/12/2015</b>
<b>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes</b>		
<b>Arrêté</b>	Arrêté n°174/SGAR/2015 en date du 17 décembre 2015 fixant l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de la Région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes)	<b>17/12/2015</b>

ARRÊTÉ 14 DEC. 2015  
en date du  
modifiant la définition des territoires de santé  
en Poitou-Charentes

**Le Directeur Général par intérim  
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

**VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-16 et L.1434-17 ainsi que les articles D.1434-21 et suivants ;

**VU** la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT) ;

**VU** la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

**VU** l'arrêté du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE en qualité de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté n° 1084/2010 du 26 octobre 2010 portant définition des territoires de santé en Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté n° 2015/984 du 3 juillet 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-DRCTE-B2-3035 du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'Essouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**CONSIDERANT** la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'une commune nouvelle constituée des actuelles communes de Saint-Denis du Pin et La Benâte prenant pour nom Essouvert.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'article 1 de l'arrêté n° 2015/1084 du 3 juillet 2015 modifiant la définition des territoires de santé en Poitou-Charentes est modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Territoires de santé	Périmètres
Territoire n° 1	Département de la Charente
Territoire n° 2	<b>Charente-Maritime Nord Voir liste n° 1 annexée</b>
Territoire n° 3	<b>Charente-Maritime Sud et Est Voir liste n° 2 annexée</b>
Territoire n° 4	Département des Deux-Sèvres
Territoire n° 5	Département de la Vienne

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté 2015/1084 du 3 juillet 2015 restent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Poitou-Charentes.

**Le Directeur Général par intérim**

**François FRAYSSE**



## Liste n° 1 - Liste des communes du territoire Nord de la Charente-Maritime

Aigrefeuille-d'Aunis  
Anais  
Andilly  
Angliers  
Angoulins  
Ardillières  
Ars-en-Ré  
Aytré  
Ballon  
Beaugeay  
Benon  
Bouhet  
Bourcefranc-le-Chapus  
Bourgneuf  
Breuil-la-Réorte  
Breuil-Magné  
Cabariot  
Chambon  
Champagne  
Charron  
Châtelailon-Plage  
Ciré-d'Aunis  
Clavette  
Courçon  
Cramchaban  
Croix-Chapeau  
Dolus-d'Oléron  
Dompierre-sur-Mer  
Échillais  
Esnandes  
Ferrières  
Forges  
Fouras  
Hiers-Brouage  
Île-d'Aix  
La Brée-les-Bains  
La Couarde-sur-Mer  
La Flotte  
La Grève-sur-Mignon  
La Gripperie-Saint-Symphorien  
La Jarne  
La Jarrie  
La Laigne  
La Rochelle  
La Ronde  
Lagord  
Landrais  
Le Bois-Plage-en-Ré  
Le Château-d'Oléron  
Le Grand-Village-Plage  
Le Gua  
Le Gué-d'Alleré  
Le Thou  
Les Portes-en-Ré  
L'Houmeau  
Loire-les-Marais  
Loix  
Longèves  
Lussant  
Marans  
Marennes  
Marsais

Marsilly  
Moëze  
Montroy  
Moragne  
Muron  
Nieulle-sur-Seudre  
Nieul-sur-Mer  
Nuauillé-d'Aunis  
Péré  
Périgny  
Port-des-Barques  
Puilboreau  
Puyravault  
Rivedoux-Plage  
Rochefort  
Saint-Agnant  
Saint-Christophe  
Saint-Clément-des-Baleines  
Saint-Coutant-le-Grand  
Saint-Cyr-du-Doret  
Saint-Denis-d'Oléron  
Sainte-Marie-de-Ré  
Sainte-Soulle  
Saint-Froult  
Saint-Georges-d'Oléron  
Saint-Georges-du-Bois  
Saint-Germain-de-Marencennes  
Saint-Hippolyte  
Saint-Jean-d'Angle  
Saint-Jean-de-Liversay  
Saint-Just-Luzac  
Saint-Laurent-de-la-Prée  
Saint-Mard  
Saint-Martin-de-Ré  
Saint-Médard-d'Aunis  
Saint-Nazaire-sur-Charente  
Saint-Ouen-d'Aunis  
Saint-Pierre-d'Amilly  
Saint-Pierre-d'Oléron  
Saint-Rogatien  
Saint-Saturnin-du-Bois  
Saint-Sauveur-d'Aunis  
Saint-Sornin  
Saint-Trojan-les-Bains  
Saint-Vivien  
Saint-Xandre  
Salles-sur-Mer  
Soubise  
Surgères  
Taugon  
Thairé  
Tonnay-Charente  
Vandré  
Vergeroux  
Vérines  
Villedoux  
Virson  
Vouhé  
Yves

## Liste n° 2 - Liste des communes du territoire Sud et Est de la Charente-Maritime

Agudelle  
Allas-Bocage  
Allas-Champagne  
Annepont  
Annezay  
Antezant-la-Chapelle  
Arces  
Archiac  
Archingeay  
Arthenac  
Arvert  
Asnières-la-Giraud  
Aujac  
Aulnay  
Aumagne  
Authon-Ébéon  
Avy  
Bagnizeau  
Balanzac  
Ballans  
La Barde  
Barzan  
Bazauges  
Beauvais-sur-Matha  
Bedenac  
Belluire  
Bercloux  
Bernay-Saint-Martin  
Berneuil  
Beurlay  
Bignay  
Biron  
Blanzac-lès-Matha  
Blanzay-sur-Boutonne  
Bois  
Boisredon  
Bords  
Boresse-et-Martron  
Boscarnant  
Bougneau  
Boutenac-Touvent  
Bran  
Bresdon  
Breuillet  
Brie-sous-Archiac  
Brie-sous-Matha  
Brie-sous-Mortagne  
Brives-sur-Charente  
Brizambourg  
La Brousse  
Burie  
Bussac-sur-Charente  
Bussac-Forêt  
Celles  
Cercoux  
Chadenac  
Chaillevette  
Chamouillac  
Champagnac  
Champagnolles  
Champdolent  
Chaniers  
Chantemerle-sur-la-Soie  
La Chapelle-des-Pots

Chartuzac  
Chatenet  
Chaunac  
Le Chay  
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet  
Chepniers  
Chérac  
Cherbonnières  
Chermignac  
Chervettes  
Chevanceaux  
Chives  
Cierzac  
Clam  
Clérac  
Clion  
La Clisse  
La Clotte  
Coivert  
Colombiers  
Consac  
Contré  
Corignac  
Corme-Écluse  
Corme-Royal  
Coulonges  
Courant  
Courcelles  
Courcerac  
Courcoury  
Courpignac  
Coux  
Cozes  
Cravans  
Crazannes  
Cressé  
La Croix-Comtesse  
Dampierre-sur-Boutonne  
Doeuil-sur-le-Mignon  
Dompierre-sur-Charente  
Le Douhet  
Échebrune  
Écoyeux  
Écurat  
Les Éduts  
Les Églises-d'Argenteuil  
L'Éguille  
Épargnes  
Les Essards  
Essouvert  
Étaules  
Expiremont  
Fenioux  
Fléac-sur-Seugne  
Floirac  
Fontaine-Chalendray  
Fontaines-d'Ozillac  
Fontcouverte  
Fontenet  
Le Fouilloux  
La Frédière  
Geay  
Gémozac  
La Genétouze  
Genouillé  
Germignac

Gibourne  
Le Gicq  
Givrezac  
Les Gonds  
Gourvillette  
Grandjean  
Grézac  
Guitinières  
Haimps  
La Jard  
Jarnac-Champagne  
La Jarrie-Audouin  
Jazennes  
Jonzac  
Juicq  
Jussas  
Landes  
Léoville  
Loiré-sur-Nie  
Lonzac  
Lorignac  
Loulay  
Louzignac  
Lozay  
Luchat  
Lussac  
Macqueville  
Marignac  
Massac  
Matha  
Les Mathes  
Mazeray  
Mazerolles  
Médis  
Mérignac  
Meschers-sur-Gironde  
Messac  
Meursac  
Meux  
Migré  
Migron  
Mirambeau  
Moings  
Mons  
Montendre  
Montguyon  
Montils  
Montlieu-la-Garde  
Montpellier-de-Médillan  
Mornac-sur-Seudre  
Mortagne-sur-Gironde  
Mortiers  
Mosnac  
Le Mung  
Nachamps  
Nancras  
Nantillé  
Néré  
Neuillac  
Neulles  
Neuvicq  
Neuvicq-le-Château  
Nieul-lès-Saintes  
Nieul-le-Virouil  
Les Nouillers  
Nuaillé-sur-Boutonne

Orignolles  
Ozillac  
Paillé  
Pérignac  
Pessines  
Le Pin  
Saint-Denis-du-Pin  
Pisany  
Plassac  
Plassay  
Polignac  
Pommiers-Moulons  
Pons  
Pont-l'Abbé-d'Arnoult  
Port-d'Envaux  
Pouillac  
Poursay-Garnaud  
Préguillac  
Prignac  
Puy-du-Lac  
Puyrolland  
Réaux  
Rétaud  
Rioux  
Romazières  
Romegoux  
Rouffiac  
Rouffignac  
Royan  
Sablonceaux  
Saint-Aigulin  
Saint-André-de-Lidon  
Saint-Augustin  
Saint-Bonnet-sur-Gironde  
Saint-Bris-des-Bois  
Saint-Césaire  
Saint-Ciers-Champagne  
Saint-Ciers-du-Taillon  
Sainte-Colombe  
Saint-Crépin  
Saint-Dizant-du-Bois  
Saint-Dizant-du-Gua  
Saint-Eugène  
Saint-Félix  
Saint-Fort-sur-Gironde  
Sainte-Gemme  
Saint-Genis-de-Saintonge  
Saint-Georges-Antignac  
Saint-Georges-de-Didonne  
Saint-Georges-de-Longuepierre  
Saint-Georges-des-Agoûts  
Saint-Georges-des-Coteaux  
Saint-Germain-de-Lusignan  
Saint-Germain-de-Vibrac  
Saint-Germain-du-Seudre  
Saint-Grégoire-d'Ardennes  
Saint-Hilaire-de-Villefranche  
Saint-Hilaire-du-Bois  
Saint-Jean-d'Angély  
Saint-Julien-de-l'Escap  
Saint-Laurent-de-la-Barrière  
Saint-Léger  
Sainte-Lheurine  
Saint-Loup  
Saint-Maigrin  
Saint-Mandé-sur-Brédoire

Saint-Martial  
Saint-Martial-de-Mirambeau  
Saint-Martial-de-Vitaterne  
Saint-Martial-sur-Né  
Saint-Martin-d'Ary  
Saint-Martin-de-Coux  
Saint-Martin-de-Juillers  
Saint-Maurice-de-Tavernole  
Saint-Médard  
Sainte-Même  
Saint-Ouen  
Saint-Palais-de-Négrignac  
Saint-Palais-de-Phiolin  
Saint-Palais-sur-Mer  
Saint-Pardoult  
Saint-Pierre-de-Juillers  
Saint-Pierre-de-l'Isle  
Saint-Pierre-du-Palais  
Saint-Porchaire  
Saint-Quantin-de-Rançanne  
Sainte-Radegonde  
Sainte-Ramée  
Saint-Romain-sur-Gironde  
Saint-Romain-de-Benet  
Saint-Sauvant  
Saint-Savinien  
Saint-Seurin-de-Palenne  
Saint-Sever-de-Saintonge  
Saint-Séverin-sur-Boutonne  
Saint-Sigismond-de-Clermont  
Saint-Simon-de-Bordes  
Saint-Simon-de-Pellouaille  
Saint-Sorlin-de-Conac  
Saint-Sulpice-d'Arnoult  
Saint-Sulpice-de-Royan  
Saint-Thomas-de-Conac  
Saint-Vaize  
Saintes  
Salignes  
Salignac-de-Mirambeau  
Salignac-sur-Charente  
Saujon  
Seigné  
Semillac  
Semoussac  
Semussac  
Le Seure  
Siecq  
Sonnac  
Soubran  
Soulignonne  
Souméras  
Sousmoulins  
Taillant  
Taillebourg  
Talmont-sur-Gironde  
Tanzac  
Ternant  
Tesson  
Thaims  
Thénac  
Thézac  
Thors  
Tonnay-Boutonne  
Torxé  
Les Touches-de-Périgny

La Tremblade  
Trizay  
Tugéras-Saint-Maurice  
La Vallée  
Vanzac  
Varaize  
Varzay  
Vaux-sur-Mer  
Vénérand  
Vergné  
La Vergne  
Vervant  
Vibrac  
Villars-en-Pons  
Villars-les-Bois  
La Villedieu  
Villemorin  
Villeneuve-la-Comtesse  
Villexavier  
Villiers-Couture  
Vinax  
Virollet  
Voissay



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

**ARRÊTÉ n° 1741 SGAR 12015**  
en date du **17 DEC. 2015**

**fixant l'organisation**  
**de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement**  
**et du Logement de la région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes)**

LA PRÉFÈTE DE LA REGION POITOU-CHARENTES  
PRÉFÈTE DE LA VIENNE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret du 30 avril portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe),

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2013 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévisions des crues,

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice GUYOT, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à compter du 24 novembre 2014 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes du 16 décembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

## ARRÊTE

### Article 1er :

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes (DREAL Poitou-Charentes) est composée :

- d'une **Direction**
- d'un **Secrétariat Général (SG)**, chargé de la gestion des ressources humaines et des moyens ;
- du **Service Connaissance des Territoires et Évaluation (SCTE)**, chargé de l'acquisition, de la mise à disposition et de la valorisation des données statistiques et géo-référencées, de la prospective, des démarches partenariales et de la promotion du développement durable, de l'intégration de l'environnement dans les plans, programmes, projets, de l'évaluation et de l'information environnementale ;
- du **Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement (SECLA)**, chargé de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière : de logement, de bâtiments et constructions durables, de gestion immobilière de l'Etat, de l'accompagnement des nouvelles politiques de développement durable économes de l'espace et des ressources, de la politique de développement des énergies renouvelables, de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- du **Service Nature, Eau, Sites et Paysages (SNESE)** chargé de la connaissance, de la préservation et gestion durables du patrimoine naturel et paysager remarquable, des zones humides et du littoral, des espèces, de la préservation de la ressource en eau, de l'amélioration de la connaissance de la sensibilité écologique pour une meilleure intégration dans les plans, programmes, projets ;
- du **Service Risques Technologiques et Naturels (SRTN)** chargé de la maîtrise des risques technologiques et de la prévention des risques naturels afin de garantir la sécurité et la santé des populations et la protection des milieux naturels : réduction des risques et des pollutions à la source, prévention, protection, informations des citoyens, le service de prévision des crues Vienne-Charente-Atlantique ;
- du **Service Infrastructures et Transports (SIT)** chargé du pilotage de la modernisation du réseau routier national, de la gestion des services de transport et le contrôle des véhicules, garants de la sécurité routière, et de l'action sur la demande de déplacement favorisant l'inter-modalité ;
- des **2 unités territoriales** chargées de la prévention des risques et des nuisances des installations classées industrielles, de la réception des véhicules et de la surveillance des centres de contrôles agréés : l'Unité Territoriale de la Charente et de la Vienne (UT Charente et Vienne), l'Unité Territoriale de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (UT Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

Sont rattachées directement à la Direction les missions suivantes :

- la Mission Stratégie, Performance et Qualité (MSPQ) chargée du pilotage du management stratégique, de la performance, de la qualité, de la GPEEC et de la mise en œuvre de la LOLF ;
- la Mission Communication, Documentation, Archivage (MCD) chargée du pilotage de la communication interne et externe, de l'animation de la politique documentaire et de la politique d'archivage ;

- la Mission Développement Durable (MDD) chargée de l'animation, de l'accompagnement de la diffusion et du suivi de la stratégie nationale au niveau régional.

Sont rattachés au Secrétariat Général les Pôles Support Intégrés régionaux suivants :

- la Gestion Administrative/Paye (PSI GA/Paye)
- le PSI Formation régionale (PSI FR)
- le Service Social Régional (SSR)

**Article 2 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 31 décembre 2015.

A cette date, les dispositions de l'arrêté préfectoral n°303/SGAR/2014 du 21 novembre 2014 sont abrogées et remplacées par les dispositions du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Poitou-Charentes et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

La Préfète de région



Christiane BARRET